



## **CORONAVIRUS : NOUS RÉCLAMONS DES MESURES POUR L'EMPLOI !**

L'épidémie de Coronavirus continue de progresser.

Même si le gouvernement a pu alimenter les amalgames entre le contexte social sur les retraites et le complexe sanitaire (à cause du mélange des sujets dans le même conseil des ministres du 29 février dernier), il faut être clair, ne pas tomber dans les théories complotistes et bien mesurer la gravité de la situation due au Coronavirus.

### ➤ **MESURES SANITAIRES ET DROIT DE RETRAIT.**

Des mesures sanitaires sérieuses sont nécessaires sur les lieux de travail et en leur absence, en cas de danger, les salariés ont légitimité à user de leur droit de retrait. Nous invitons bien sûr tous nos collègues à respecter les consignes de précaution.

### ➤ **BAISSE D'ACTIVITÉ.**

Nous alertons sur les conséquences de la baisse d'activité due à celle de la fréquentation des salles de spectacle vivant et de cinéma.

Les spectacles accueillant plus de 5000 personnes (personnel compris) sont suspendus. Les salles sont fermées dans l'Oise et le Morbihan.

### ➤ **REVENDEICATIONS AUPRES DU GOUVERNEMENT.**

Nous avons demandé et obtenu une réunion le 2 mars dernier, avec les organisations syndicales et patronales du secteur. Nous avons proposé la mise en place d'un fonds d'indemnisation sur le modèle de celui mis en place après les attentats de 2015.

Ce fonds doit avoir pour principale préoccupation de garantir l'activité, l'emploi ou a minima d'assurer les revenus des travailleur.se.s de nos métiers. Nous avons identifié au moins trois cas pour les CDD :

- des contrats signés avant le 30 janvier 2020 pour lesquels les donneurs d'ordre, où les employeurs peuvent invoquer le cas de force majeure et demander leur rupture ;
- des contrats signés après le 30 janvier 2020 pour lesquels le cas de force majeure ne peut plus être invoqué du fait de la déclaration de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ;
- des contrats pas encore signés ou interrompus avant leur terme.

Les salarié.e.s en CDI peuvent se voir appliquer les procédures de chômage partiel.

### ➤ **PAIEMENTS DES SALAIRES.**

Nous avons exigé que la priorité soit donnée au paiement des salaires, en incluant les contrats des artistes et des technicien.ne.s intermittent.e.s du spectacle.

Nous avons en effet des alertes très inquiétantes sur la perte d'emploi de collègues intermittent.e.s dont les futurs contrats s'annulent avant d'être signés.

### ➤ **ADAPTATION DES DROITS À L'ASSURANCE CHÔMAGE.**

Nous demandons par ailleurs au gouvernement d'adapter momentanément les règles d'application des droits à l'assurance chômage.

### ➤ **APPELS A TEMOIGNAGES.**

Nous invitons toutes celles et tous ceux qui sont confronté à ces problèmes à conserver toutes les preuves de leurs engagements et futurs engagements et à adresser à nos syndicats les témoignages de leur situation pour permettre d'appuyer nos revendications.

*Paris, le 05/03/2020.*